

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PAROISSE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
8 mois, 5 fr.; 6 mois, 4 fr.; Un an, 15 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

8 mois, 6 fr.; 6 mois, 5 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Les Elections municipales.
Anarchistes et Dynamite.
Le procès de Ravachol.
Les Explosions de Liège.
Un Drame terrible.
Un procès monstrueux.
Le Crime d'Aiguebelle (Cour d'assises de la Drôme).

Les Elections municipales

Nous commençons à connaître les résultats des élections municipales de dimanche, et tout jusqu'ici confirme l'appréciation que nous portions hier, sur le vu des premiers renseignements : la journée de dimanche a été bonne pour la République. On ne manquera pas de nous dire que nous grossissons l'importance des élections municipales, que la question politique n'avait rien de commun avec ces élections et que, seules, les questions de clocher, les influences locales étaient en jeu. C'est l'argument des partis vaincus, et il ne vaut rien.

A ne considérer, en effet, que les questions locales, il est bien évident qu'il y a une très grande différence entre une administration municipale républicaine et une administration municipale réactionnaire. Même dans le cercle restreint de leurs attributions, elles ont des opinions diamétralement opposées sur les choses de l'enseignement et de l'assistance, pour ne parler que de celles-là.

Quant aux influences locales, les républicains pouvaient les invoquer jadis, lorsque les élections municipales donnaient des résultats moins nettement républicains que les scrutins législatifs. Nous avions le droit de dire que l'élection du châtelain et du hobereau du village tenait à des considérations personnelles qui disparaissaient dès qu'il s'agissait de nommer des députés.

Mais les réactionnaires n'ont pas le droit d'employer aujourd'hui ce même argument, car les considérations personnelles existent toujours. Le châtelain n'a pas renoncé à user de pression sur les électeurs, à réserver toutes ses faveurs et toutes ses complaisances à ceux qui pensent bien et à tracer les autres de toute façon. Seulement, les électeurs se sont habitués à braver ces menaces ; ils se sont fait de leur qualité d'hommes et de citoyens une idée plus haute et ils ont pensé que, puisque la République avait résisté à tant d'assauts, puisque les pouvoirs publics étaient aux mains des républicains, la logique demandait que, sans s'arrêter aux influences locales, les municipalités fussent également républicaines.

Si le scrutin de dimanche, marquant un nouveau progrès de la République, a arraché aux réactionnaires un nombre encore considérable de positions, ce n'est assurément pas que ces positions n'aient pas été défendues ni que là où précédemment les républicains avaient obtenu la victoire on n'ait pas tout tenté pour les déloger. Nous avons assisté en ces derniers temps à la campagne la plus acharnée des partis réactionnaires. Les évêques et les curés ont été les plus ardents des agents électoraux. Mandements, prières, catéchisme, la crainte de l'enfer et la délivrance des âmes du purgatoire, tout a été mis en œuvre par les cléricaux.

Quant à leurs alliés les prétendus ral-

liés qui craignent que l'électeur s'effarouche à la pensée du « gouvernement des curés », ils n'ont pas davantage ménagé leurs efforts ; ils ont même varié leurs procédés avec beaucoup d'ingéniosité suivant les lieux et les circonstances, opposant tantôt des listes « libérales » aux listes républicaines, tantôt en empruntant aux listes républicaines quelques noms bien connus auxquels ils adjoignaient, en majorité, les noms de leurs amis, dans la pensée que les premiers serviraient de remorqueurs aux autres.

Nous avons le très vif plaisir de constater l'insuccès complet de ces manœuvres. La politique de l'équivoque a subi un échec honteux. A Orléans, par exemple, la municipalité, qui était partagée par fractions presque égales entre républicains et conservateurs, passe tout entière aux républicains. A Gien, ou M. Loreau avait été élu naguère grâce à ses déclarations républicaines et à son prétendu ralliement à la République, la liste « libérale » qu'il patronnait a été battue et la liste républicaine a passé avec une majorité énorme. Dans l'Orne, la liste patronnée par M. de Macan, un des initiateurs de la politique de conciliation avec la droite, un de ceux qui, à l'époque du boulangisme, prenaient le plus l'étiquette de « républicains ralliés » est également battue par la liste républicaine.

Ce qui ressort avec une incontestable évidence du scrutin de dimanche, c'est que le pays a vu le piège que lui tendaient les prétendus « libéraux ». Il a vu que ceux-ci ne songeaient qu'à se préparer l'établissement d'un régime de réaction et il s'est prononcé avec netteté contre cette politique d'équivoque qui s'abrite derrière la formule de l'apaisement. Les réactionnaires avaient mis leur espoir dans les élections municipales. Ils ont mis tout leur soin à les préparer, pensant qu'un succès, même relatif, leur rendrait plus aisée la préparation des élections législatives, en même temps qu'il démolirait les républicains. Leur espoir a été déçu. La République gagne encore du terrain, beaucoup de terrain, là où on croyait la faire reculer. C'est une victoire que nous saluons, pour elle-même d'abord, et ensuite parce qu'elle est d'un heureux augure pour les élections législatives de l'année prochaine.

Au III^e Arrondissement

Ainsi que nous le disions hier, la situation électorale du III^e arrondissement est assez difficile.

Au premier tour, le comité radical (le comité Corrompt) a réuni une moyenne de quatre mille cinq cents suffrages. Le comité socialiste (comité Labouret) en a eu une moyenne de douze cents, et le comité révolutionnaire arrive, compact, avec une moyenne de trois mille cinq cents voix.

De leur côté, les réactionnaires se concentraient sur une liste réunissant un peu plus de treize cents votants.

De quel côté, au second tour, va pencher la balance ?

C'est-à-dire, de quel côté va aller le comité Labouret qui, par l'appoint de ses douze cents voix peut, à son gré, donner la majorité, soit aux radicaux, soit aux socialistes révolutionnaires ?

Le conseil que nous avons à donner est prévu d'avance par tous ceux qui connaissent sur cette question nos idées bien arrêtées.

Il faut faire la concentration avec ceux qui sont arrivés par le plus de voix et qui, par conséquent, représentent une plus im-

portante fraction de l'opinion républicaine, celle qui, plus équitablement que l'autre, a le droit de dire qu'elle est en majorité dans l'arrondissement, — celle qui, logiquement doit entrer au conseil municipal de préférence à l'autre.

Nous n'ignorons pas, cependant que, d'autre part, les membres du comité Labouret, sont très sollicités par les socialistes révolutionnaires qui ont déjà apposé aux murs une affiche où les forces communes des deux comités sont totalisées et où, d'avance, on chante victoire !

Reste à savoir, cependant, si le comité Labouret, composé principalement de petits commerçants, de citoyens, ayant maintes fois affirmé que leur préoccupation était d'abord une préoccupation municipale et qu'ils ne prétendaient pas tant faire une manifestation politique que procéder à l'élection d'un conseil qui fit leur affaire, — restât à savoir si ce comité sera bien aise, en somme, de faire arriver à l'Hôtel de Ville treize socialistes révolutionnaires qui ne représentent pas précisément la moyenne de ses idées et de ses doctrines.

D'autant mieux que, suivant leur tactique habituelle, les réactionnaires vont — ils s'en vantent déjà — voter pour cette liste-là au second tour et rendre ainsi plus assurée la défaite du comité des radicaux, — éventualité que nous regarderions comme des plus regrettables.

Aussi, ne saurions-nous trop vivement engager nos amis du comité Labouret à aller du côté régulier : du côté où la plus grosse majorité républicaine a été obtenue, — du côté où on se préoccupe de faire de la bonne administration, plutôt que de faire de la révolution.

Ce conseil s'adresse aussi au comité des radicaux qui serait bien imprudent, bien ennemi de son intérêt, s'il n'encourageait pas le comité Labouret à une fusion qui seule peut lui donner la victoire définitive.

Comme renseignement, nous pouvons lui dire que le comité révolutionnaire offre d'ores et déjà au comité Labouret de prendre quatre ou cinq de ses candidats — n'importe lesquels.

Je crois que les citoyens qui composent le groupe « départemental » n'en demandent pas tant. Une petite concession d'un ou deux noms — ces noms fussent-ils laissés au choix du comité radical, — les satisferait en leur donnant place au soleil.

Cette combinaison, nous en sommes convaincus, assurerait le triomphe de la liste ainsi équilibrée. C'est de cette façon que, par un léger sacrifice, on arrive au plus important résultat.

Nous ne prétendons pas — entendons-nous bien — qu'il y ait là le moindre devoir de discipline pour le comité des radicaux, — de même que nous ne prétendons pas davantage que le comité Labouret ait droit à un sacrifice quelconque. Nous sommes l'écho des bruits que nous entendons, nous nous permettons — après information — de donner à la démocratie du III^e arrondissement un conseil que nous croyons utile à ses intérêts — utile surtout au comité Corrompt qui assurerait ainsi sa victoire bien compromise au cas d'une fusion entre les listes rivales.

P. B.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Paris, 3 mai.

Les résultats des élections municipales pour 357 chefs-lieux de département ou d'arrondissement sur 359 sont actuellement parvenus à Paris.

Dans 257 chefs-lieux la majorité est acquise aux républicains ; dans 14 elle est acquise aux conservateurs ; dans un, à Narbonne, le conseil est socialiste ; dans 16 il y a ballottage pour la totalité des sièges ; dans 69 les résultats obtenus

au premier tour ne permettent pas d'indiquer de quel côté sera la majorité.

Les républicains gagnent onze chefs-lieux, savoir : Le Puy, Lesparre, Nontron, Castellane, Laval, Pamiers, Segré, Marvejols, Espalion, Villefranche et Montfort.

Les conservateurs ne gagnent aucun chef-lieu.

Dans 98 chefs-lieux les conseils municipaux sont entièrement composés de républicains ; dans 6 chefs-lieux les conservateurs occupent la totalité des sièges.

Les deux résultats qui manquent sont ceux de Sarthe et de Fougères.

LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS

Paris, 3 mai.

Les élections municipales du 1^{er} mai n'ont pas donné de résultats complets partout. Dans un grand nombre de villes et de communes, il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, afin de compléter les conseils municipaux, et même d'élire en totalité ces conseils dans certaines localités, comme Marseille, Bordeaux, Poitiers, Brest, où aucun conseiller n'a pu être élu au premier tour.

Aux termes de la loi, le scrutin de ballottage aura lieu dimanche prochain, 8 mai.

Les conseils municipaux, une fois complets, auront pour premier devoir d'élire les maires et adjoints. La convocation des conseils dans ce but se fait, non par décret s'appliquant à toute la France, mais par arrêtés préfectoraux.

Dans chaque département, le préfet choisit la date la plus convenable au point de vue local pour réunir les conseils municipaux.

Mais, dans les circonstances actuelles, le ministre de l'intérieur a invité les préfets à convoquer les conseils municipaux uniformément pour le dimanche 15 mai, afin d'obtenir, autant que possible, la constitution à la même date de toutes les municipalités.

A peine installés, les nouveaux conseils municipaux devront siéger en session ordinaire, la loi fixant au mois de mai la session budgétaire de ces assemblées.

La première séance sera consacrée à l'élection des municipalités ; puis les assemblées communales pourront poursuivre leurs travaux pendant quelques jours, si elles le jugent nécessaire, pour laisser aux nouvelles municipalités le temps de préparer leurs propositions.

Ajoutons que les conseils municipaux devront être convoqués alors même que les opérations électorales seraient, en tout ou en partie, l'objet d'une protestation devant le conseil de préfecture. En effet, tout membre d'un corps électoral exerce, aussitôt après son élection et tant qu'elle n'a point été invalidée, tous les droits que les lois confèrent aux membres de ce corps.

Informations Politiques

Paris, 3 mai.

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

M. Loubet est parti seulement aujourd'hui pour Montélimar.

M. de Freycinet part également aujourd'hui pour Aix-les-Bains où il restera deux jours.

LA DYNAMITE

Le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire les invitant à veiller à la stricte application des dispositions relatives à la fabrication, vente et détention de matières explosives, principalement de la dynamite.

LE MINISTÈRE ITALIEN

Rome, 3 mai.

Le *Popolo romano* dit que le vote de confiance que le ministère emportera indubitablement, à la rentrée des Chambres, ne lui rendra pas la confiance que le pays lui avait accordée à son avènement. Le pays a été amené à constater l'insuffisance du cabinet, et sa chute peut être annoncée comme prochaine.

Anarchistes et Dynamite

Nouveaux Exploits. — Les mauvais Plaisants

Paris, 3 mai.

Les anarchistes ont recommencé le cours de leurs exploits. Dans la nuit de samedi à dimanche, une bombe de dynamite a été placée sous une des portes de la caserne des Minimes, rue de Béarn, pendant que le factionnaire avait le dos tourné. Les coupables n'ont pas eu le temps d'allumer la mèche, sans quoi on avait une nouvelle explosion à signaler.

D'autre part, le juge de paix d'Argenteuil a trouvé, hier, dans sa boîte aux lettres, un petit récipient rempli de dynamite auquel étaient adhésives deux mèches ayant subi un commencement de combustion, il a adressé l'engin au laboratoire de Versailles.

Les mauvais plaisants s'en donnent aussi à cœur joie. Hier matin, un gardien de la paix du neuvième arrondissement, a trouvé sur le trottoir de la rue Flécher, contre les grilles de Notre-Dame-de-Lorette, un paquet enveloppé d'un chiffon de toile et muni d'une mèche longue de vingt-cinq centimètres qui brûlait. Le gardien s'empressa de l'éteindre, et avec toutes les précautions possibles, il porta sa trouvaille au poste de police. Là, on s'aperçut qu'on se trouvait en présence d'une fausse bombe.

Interview d'un Anarchiste

La préfecture de police n'a pas arrêté, paraît-il, tous les anarchistes. Un de nos confrères rapporte un entretien qu'il a eu avec l'un d'eux et qui lui a donné son impression sur la manifestation du 1^{er} mai : « La manifestation d'hier, a-t-il dit, a amené deux constatations : *Primo*, four complet des socialistes ; *Secundo*, succès des anarchistes. »

« En effet, les socialistes qui ont manifesté à la salle Favé étaient à peine trois ou quatre mille. »

« Quant à ceux qui ont été à l'avant-garde, les centaines de mille de travailleurs opprimés par le capital. La vérité est que les vau-pieds, les meurt-de-faim sentent bien que toutes leurs revendications resteront vaines tant qu'ils n'en arriveront pas à la violence. Ils ne sont plus disposés à se laisser bernier par les théoriciens de toutes les écoles, et si beaucoup d'entre eux n'ont pas assez de cœur pour venir dans nos rangs, cela ne veut pas dire qu'ils n'approuvent pas les coups de dynamite. »

« Et c'est que la journée d'hier n'a pas été un triomphe pour les anarchistes ? Nous ne sommes qu'une poignée, dit-on. Eh bien ! cette poignée a suffi pour faire le vide dans Paris. C'était même tout à fait rigolo. Les bourgeois avaient fait, le camp à la campagne. Et partout, dans tous les postes, dans tous les monuments, on avait encasé des troupes, on avait le trac ! Quoi ! Oh ! ce n'est pas fini, allez !... »

L'Anarchiste Pini

L'Eclair tient de source certaine que l'anarchiste Pini est à Paris, qu'il y a passé la journée et que, dans la soirée de dimanche, il a dîné avec un journaliste auquel il a déclaré notamment que la guerre à outrance contre les bourgeois vient seulement de commencer.

Désormais, la propagande par le fait sera la seule employée, car c'est la plus efficace. Pini aurait dit, en terminant : « Enfin, la parole est à nous, et sachez que nous peu il y aura des surprises. »

Le Plan des Anarchistes

Hier soir, plusieurs anarchistes se sont réunis dans un sous-sol du faubourg Montmartre, et voici les renseignements que notre reporter occasionnel a recueillis de la bouche de l'un d'eux auquel il demandait ce que les anarchistes comptaient faire au moment où Ravachol comparait devant la cour d'assises de la Loire :

« Sachez d'abord que les anarchistes répudient Ravachol assassin ; mais, bien avant le jury de la Seine, ils lui avaient accordé des circonstances atténuantes pour son dévouement à la cause. Par conséquent, nous n'abandonnerons pas Ravachol le dynamiteur. »

Dans notre parti, comme vous le savez, tout est laissé à l'initiative individuelle ; je ne puis donc pas vous dire que nous ne ferons rien d'assés à sa comparaison devant la cour d'assises de Montbrison, mais c'est peu probable.

La veille ou l'avant-veille ou quelques

jours avant, il faut néanmoins compter sur une petite « manifestation » sans conséquence, dont le but sera d'avertir les jurés de Montbrison d'avoir à se bien comporter. On ne répond pas de la casse si Ravachol est condamné à mort.

Perquisition à Foix

Foix, 3 mai.

Une perquisition a été faite ce matin sur l'ordre du procureur général de Toulouse chez M. D..., capitaine en retraite des zouaves de la garde impériale, connu par ses opinions anarchistes.

On a saisi chez lui un journal de sa vie rédigé pour ses enfants, les dernières lettres qu'il a reçues de Kropotkine et d'Elysée Reclus, ainsi que le numéro de la *Révolution*, du 1^{er} mai.

Un Engin explosif

Alger, 3 mai.

Le *Petit Colon* raconte qu'avant-hier on a trouvé devant la porte d'un magasin de la rue de la Lyre une boîte en fer blanc renfermant de la dynamite, de la limaille de plomb et une certaine quantité de nitro-glycérine contenue dans un petit étui. L'engin a été remis à la direction de l'artillerie.

La maison devant laquelle a été déposée la boîte appartient à un juif.

Une arrestation

Barcelone, 3 mai.

Le nommé Francisco Cuasch, expulsé de Lyon récemment comme suspect, a été arrêté cette nuit.

On a saisi des plans importants à son domicile.

L'Explosion de Tours

L'Exploit d'un Épicier cléricale

Tours, 3 mai.

On a reconnu que l'épicier Gonin a voulu, en mettant le feu à des pièces d'artifice, jeter le trouble dans les quartiers de la ville à la veille du 1^{er} mai.

Gonin est un cléricale militant ; avant de venir à Tours, il était huissier à Fougères, il fut obligé de vendre sa charge afin d'échapper à des poursuites disciplinaires.

Gonin fut à cette époque l'agent électoral de M. Marie Delafosse, député conservateur d'Ille-et-Vilaine.

LE PROCÈS DE RAVACHOL

A Montbrison

Paris, 3 mai.

Le transfert de Ravachol à Montbrison n'aura lieu que dans plusieurs jours.

Le parquet a reçu une commission rogatoire de Montbrison à l'effet d'interroger divers témoins résidant à Paris et pouvant donner des renseignements sur le crime de Chambles.

Les assises de Montbrison ne s'ouvrent qu'en juin et si le parquet de Montbrison renvoie des crimes autres que celui de Chambles dont Ravachol est inculpé, celui-ci ne passerait très probablement en jugement qu'à la session suivante, c'est-à-dire trois mois après.

LES EXPLOSIONS DE LIÈGE

Un quatrième Attentat

Liège, 3 mai.

Voici de nouveaux détails sur l'explosion épouvantable qui s'est produite, hier, et que nous avons annoncée en dernière heure.

L'explosion s'est produite au coin de la rue Saint-Jean et du boulevard de la Sauvenière, contre la maison du comte Minette d'Oulghaye.

L'engin, dont la charge a été évaluée à un demi-kilogramme, avait été placé contre le soubassement de la porte d'entrée.

Le comte n'était pas chez lui ; mais la comtesse rentrait précisément au moment de l'explosion.

La porte d'entrée, une grande porte à deux battants, a été pulvérisée. La première marche en pierre de taille et les montants sont brisés.

qu'il avait pu la compromettre la veille par son impardonnable badinage.

Aussi, beaucoup moins dégoûté que Mr. Fogg, il était beaucoup plus inquiet. Il comptait et récomptait les jours écoulés, maudissant les haltes du train, l'accusant de lenteur et blâmant *in petto* Mr. Fogg de n'avoir pas promis une prime au mécanicien. Il ne savait pas, le brave garçon, que ce qui était possible sur un paquebot ne l'était plus sur un chemin de fer, dont la vitesse est réglementée.

Vers le soir, on s'engagea dans les défilés des montagnes de Sutpout, qui séparent le territoire du Klandeish de celui du Bundelkund.

Le lendemain, 22 octobre, sur une question de Sir Francis Cromarty, Passepartout, ayant consulté sa montre, répondit qu'il était trois heures du matin. Et, en effet, cette fameuse montre, toujours réglée sur le méridien de Greenwich, qui se trouvait à près de soixante-dix-sept degrés dans l'ouest, devait retarder et retardait en effet de quatre heures.

Sir Francis rectifia donc l'heure donnée par Passepartout, auquel il fit la même observation que celui-ci avait déjà reçue de la part de Fix. Il essaya de lui faire comprendre qu'il devait se régler sur chaque nouveau méridien, et que, puisqu'il marchait constamment vers l'est, c'est-à-dire au-devant du soleil, les jours étaient plus courts d'autant de fois quatre minutes qu'il y avait de degrés parcourus. Ce fut inutile.

(La suite à demain.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

4 Mai

11

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR

JULES VERNE

C'était un homme instruit, qui aurait volontiers donné des renseignements sur les coutumes, l'histoire, l'organisation du pays indien, si Phileas Fogg eût été homme à le demander. Mais ce gentleman ne demandait rien. Il ne voyageait pas, il décrivait une circonférence. C'était un corps grave, parcourant une orbite autour du globe terrestre, suivant les lois de la mécanique rationnelle. En ce moment, il refaisait dans son esprit le calcul des heures dépenchées depuis son départ de Londres, et il se fut frotté les mains, s'il eût été dans sa nature de faire un mouvement inutile.

Sir Francis Cromarty n'était pas sans avoir reconnu l'originalité de son compagnon de route, bien qu'il ne l'eût étudié que les cartes à la main entre deux rochers. Il était donc fondé à se demander si un cœur humain battait sous cette froide enveloppe, si Phileas Fogg avait une âme sensible aux beautés de la na-

ture, aux aspirations morales. Pour lui, cela faisait question. De tous les originaux que le brigadier général avait rencontrés, aucun n'était comparable à ce produit des sciences exactes.

Phileas Fogg n'avait point caché à sir Francis Cromarty son projet de voyage autour du monde, ni dans quelles conditions il l'opérerait. Le brigadier général ne vit dans ce pari qu'une excentricité sans but utile et à laquelle manquerait nécessairement la *transire benevolentia* qui doit guider tout homme raisonnable. Au train dont marchait le bizarre gentleman, il passerait évidemment sans « rien faire », ni pour lui, ni pour les autres.

Une heure après avoir quitté Bombay, le train, franchissant les viaducs, avait traversé l'île Salcette et courait sur le continent.

A la station de Claland, il laissa sur la droite l'embranchement qui, par Kandallah et Pounnah, descend vers le sud-est de l'Inde, et il gagna la station de Pauwel. A ce point, il s'engagea dans les montagnes très ramifiées des Ghâtes-Occidentales, chaînes à base de trapp et de basalte, dont les plus hauts sommets sont couverts de bois épais.

De temps à autre, sir Francis Cromarty et Phileas Fogg échangeaient quelques paroles, et, à ce moment, le brigadier général, relevant une conversation qui tombait souvent, dit :

— Il y a quelques années, monsieur Fogg, vous auriez éprouvé en cet endroit un retard qui eût probablement compromis votre itinéraire.

— Pourquoi cela, sir Francis ?

— Parce que le chemin de fer s'arrê-

fallait traverser en palanquin ou à dos de poney jusqu'à la station de Kandallah, — située sur le versant opposé.

— Ce retard n'eût aucunement dérangé l'économie de mon programme, répondit M. Fogg. Je ne suis pas sans avoir prévu l'éventualité de certains obstacles.

Cependant, monsieur Fogg, reprit le brigadier général, vous risquez d'avoir une fort mauvaise affaire sur les bras avec l'aventure de ce garçon.

Passepartout, les pieds entortillés dans sa couverture de voyage, dormait profondément et ne rêvait guère qu'il n'en parlât de lui.

— Le gouvernement anglais est extrêmement sévère, et avec raison, pour ce genre de délit, reprit sir Francis Cromarty. Il tient par-dessus tout à ce que l'on respecte les coutumes religieuses des Indous, et si votre domestique eût été pris...

— Eh bien, s'il eût été pris, sir Francis, répondit M. Fogg, il aurait été condamné, il aurait subi sa peine, puis il serait revenu tranquillement en Europe. Je ne vois pas en quoi cette affaire eût pu retarder son maître !

Et, là-dessus, la conversation retomba. Pendant la nuit, le train franchit les Ghâtes, passa à Nassik, et le lendemain, 21 octobre, il s'élançait à travers un pays relativement plat, formé par le territoire du Khandeish. La campagne, bien cultivée, était semée de bourgades, au-dessus desquelles le minaret de la pagode remplaçait le clocher de l'église européenne. De nombreux petits cours d'eau, la plupart affluents du Godavery, irriguaient cette contrée fertile.

Passepartout, réveillé, regardait et ne pouvait croire qu'il traversait le pays des Indous dans un train du « Great peninsular railway ». Cela lui paraissait invraisemblable. Et cependant rien de plus réel ! La locomotive, dirigée par le bras d'un mécanicien anglais et chauffée de houille anglaise, lançait sa fumée sur les plantations de cotonniers, de caféiers, de muscadiers, de girofiers, de poivriers rouges.

La vapeur se couronnait en spirales autour des groupes de palmiers entre lesquels

Le plafond du corridor s'est effondré. Toutes les marches de l'escalier de marbre qui conduisent au rez-de-chaussée sont brisées; les boiserie des fenêtres ont également été arrachées; les carreaux sont tous en miettes; beaucoup de bibelots sont brisés.

De l'autre côté de la rue Saint-Jean et du boulevard se trouve l'habitation du général Lodon : il est probable que c'est contre ce dernier qu'était dirigé l'attentat et que les anarchistes se sont trompés. Du reste, dans la maison du général Lodon tout est également cassé; la servante, qui se trouvait dans le corridor, a été renversée par la commotion.

Toutes les maisons situées dans un périmètre de 200 mètres n'ont pas de vitres. Les capitaines d'artillerie qui viennent d'arriver reconnaissent à l'odeur et à la fumée qui a envahi le salon que l'explosion employée est de la poudre et non de la dynamite. Devant la maison de M. Minette l'explosion a causé, sur le trottoir, une excavation assez profonde.

On vient d'arrêter, rue du Veau-d'Or, un individu que l'on a vu prendre la fuite quelques secondes après l'attentat. Il vient d'être conduit au poste où on l'interroge. C'est un Allemand nommé Georges Stetzer; on a trouvé sur lui une somme de 60 fr. Il dit être arrivé de Charleroi ce soir, à six heures et demie; il porte un chapeau haut de forme. On se souvient que l'un des individus dont M. de Sélys a entendu hier la conversation en portait aussi un.

Stetzer ne énergiquement être pour quel chose dans l'attentat qui vient d'être commis.

LES BOMBES DE ROUSTCHOUK

Les Perquisitions à Galatz

Bucharest, 3 mai.

Voici les nouvelles détails que je viens de recevoir au sujet de la découverte des bombes de dynamite à Roustchouk :

Samedi, 25 avril, le procureur de Galatz reçut un avis télégraphique émanant du gouvernement bulgare et l'invitant à procéder à une perquisition dans la maison portant le numéro 18 de la strada Braila. Cette perquisition était motivée par la découverte à Roustchouk de dix-huit bombes de dynamite chez un employé des télégraphes, d'origine arménienne.

La perquisition opérée chez lui avait fait retrouver des lettres démontrant qu'il était en relations avec un Arménien, nommé Rafael, domicilié Strada Braila, 18, à Galatz. La police procéda à des perquisitions chez plusieurs Arméniens de Galatz. Elle ne découvrit pas de bombes de dynamite, mais par contre elle mit la main sur une volumineuse correspondance écrite en langue arménienne-persane.

La traduction de cette correspondance est presque achevée. Toutes ces lettres étaient relatives à un attentat contre la vie du Sultan. La police trouva aussi une dépêche venant de Roustchouk et dont voici le texte : « Rafael Anonon pour Thoma... », rue Braila, 18, Galatz. Pars pour Roustchouk, affaire de commerce ».

Or, Thoma est un Arménien, cordonnier de son état, demeurant à Galatz. Il nie tout; il répond à toutes les questions du procureur : « Je ne sais rien, je suis un pauvre cordonnier ignorant ».

Jusqu'ici, cinq Arméniens et deux Grecs ont été arrêtés à Galatz. Les femmes qui avaient été arrêtées ont été mises en liberté.

J'apprends, au dernier moment, que de nouvelles perquisitions viennent d'être faites à Roustchouk. Elles ont amené la découverte d'autres bombes de dynamite. Neuf personnes ont été arrêtées.

PROCÈS MONSTRE

En Russie. — Une bande de mégères. — Soixante et un infanticides. — L'enquête judiciaire.

Saint-Petersbourg, 3 mai.

Le tribunal d'arrondissement de Vilna juge actuellement un procès monstre dans lequel figurent onze individus coupables du crime d'infanticide et 275 témoins.

Dix des accusés sont des femmes juives, qui ont assassiné, à elles seules, 61 nouveaux-nés. La plus criminelle, une certaine Feigha Noskina, qui est aveugle, n'a pas moins de 25 meurtres à son actif; une autre, Kouka Volnarovitch, 43; une troisième, Léla Rabinovitch, 48; et une quatrième, Feida Laudon, 43. Parmi les cinq autres, il y en a qui ont tué chacune quatre, trois et deux enfants. Mais, comme trois des coupables sont mortes au cours de l'instruction, le tribunal n'aura à juger que les auteurs de 48 assassinats. Il y a aussi un fils coupable de meurtre.

Ces ignobles créatures étaient à l'apogée des femmes ou jeunes filles sur le point d'accoucher dans des circonstances pénibles pour leur position ou compromettantes pour leur réputation et, après les avoir parfois rendues victimes de manœuvres de chantage, elles s'offraient à garder leurs enfants moyennant le paiement d'une pension; puis, au lieu de les élever, elles faisaient bientôt disparaître les pauvres petites créatures en les laissant sans nourriture, sans air ni lumière, dans des réduits infects. Parfois aussi, elles leur heurtaient le crâne contre les murs, les exposaient à la gelée, leur administraient de violents somnifères, les étouffaient ou encore les jetaient dans des fosses d'aisances. Puis, après la mort de ces enfants, on allait porter leurs cadavres dans des endroits éloignés, des forêts, des cimetières, etc.

Les Arrestations

C'est ainsi que l'une des infanticides, surprise avec une de ses complices dans un bois, où elle sur les traces de cette horrible série de crimes; puis vint la découverte de plusieurs corps de nouveaux-nés dans une fosse d'aisances, et enfin l'arrestation du chef de la bande féminine, la juive Feigha Noskina, suivie bientôt de celle des autres criminelles, qui ont été dénoncées par les sages-femmes chargées de leur remettre les enfants de la part des mères accouchées clandestinement.

Une active et énergique enquête judiciaire poursuivie parmi les nourrices et les sages-femmes de Vilna, a aussi fait connaître les mères des victimes, qui sont presque toutes juives et dont l'ont successivement comparu devant le juge d'instruction. De sorte que la justice tient maintenant en mains tous les fils de cette vaste et scandaleuse affaire, dont l'instruction a duré près de trois ans.

UN DRAME TERRIBLE

Une mère qui égorge ses deux enfants. — Suicide de la malheureuse

Paris, 3 mai.

Le femme Dyrion, rue Mathieu, 5, à Saint-Ouen, vient de couper le cou à ses deux enfants, l'un âgé de quatre ans, et l'autre de onze mois.

Le premier est mort, le second a été

transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

La femme Dyrion s'est ensuite suicidée.

On attribue ce double crime et le suicide qui l'a suivi à un accès de fièvre chaude.

Nouvelles Militaires

Paris, 3 mai.

Il est question de créer un poste d'adjudant au général Saussier, comme commandant en chef de l'armée française. Le général Warnet serait employé à cette fonction, et en même temps investi de missions spéciales et de l'inspection permanente des troupes rassemblées dans le gouvernement de Paris.

Le général Boussonard, commandant du 13^e corps, passerait au 17^e corps, à Toulouse, et serait remplacé par le général Voisin, qui commande la division de Reims.

Le transport l'Annamite, qui quittera Toulon le 15 mai, prendra à son bord à destination de la Cochinchine, de l'Annam et du Tonkin :

MM. le lieutenant-colonel Monséguir, les chefs de bataillon Balthazar, Goullet et Bonnaud; six capitaines, sept lieutenants, douze sous-lieutenants, quarante sous-officiers et deux cent soixante-huit hommes d'infanterie de marine pour les détachements et les régiments de travailleurs annamites et tonkinois dans ces colonies.

Par décret du 30 avril 1892, ont été promus dans le corps de l'artillerie de la marine et des colonies :

Au grade de lieutenant-colonel, M. le chef d'escadron Jacob de la Mare;

Au grade de chef d'escadron, M. le capitaine en 1^{er} Gosset;

Au grade de capitaine, MM. les lieutenants en 1^{er} Fortier et Valléry;

Par décision ministérielle du 30 avril 1892, ont été nommés dans le corps d'artillerie de la marine et des colonies :

A des emplois de capitaine en 1^{er}, MM. les capitaines en second Thiéry et Foisy;

A des emplois de lieutenants en 1^{er}, MM. les lieutenants en second Collard, Bonnard et Thuat.

Dépêches Diverses

Paris, 3 mai.

M. AMBROISE THOMAS

L'état de santé de M. Ambroise Thomas s'est légèrement amélioré.

LES VICTIMES DU BOULEVARD MAGENTA

On a procédé cette après-midi, à 2 heures 1/2, à l'ablation de l'œil gauche de Vêry. Cette opération a été rendue nécessaire par suite de la trop abondante suppuration qui s'était déclarée depuis deux jours. L'état de santé du malade inspire toujours de vives inquiétudes, mais on espère que l'opération d'aujourd'hui parviendra à enrayer le mal.

La situation du typographe Hamonod ne s'est pas améliorée depuis hier, c'est-à-dire qu'elle est toujours grave.

LE DRAME DE SALCES

Perpignan, 3 mai.

Un drame terrible, ayant les élections pour cause première, s'est déroulé dimanche matin dans la commune de Salces.

Le nommé Bringuier, candidat municipal, allant visiter son vignoble, rencontra son beau-frère Delprat, appartenant au parti adverse, qui le plaisanta sur ses ambitions électorales.

Une dispute s'ensuivit, et, presque immédiatement, Bringuier, armé d'une pioche, et Delprat, armé d'une hache avec laquelle il coupait des oliviers, se ruèrent l'un sur l'autre.

Bringuier blessa Delprat assez grièvement à la tête et partit. Vingt minutes plus tard, tandis qu'il travaillait dans sa vigne, il vit arriver son beau-frère, armé cette fois d'une cognée, et la querelle recommença entre les deux hommes.

Malgré l'intervention du fils Bringuier, âgé de 20 ans, Delprat reçut sur le crâne trois nouveaux coups de pioche. Quand M. Apecher, substitut à Perpignan, arriva à Salces, dans la soirée, il trouva la victime près d'expirer et dans un état comateux; les médecins déclarèrent qu'il est inutile de tenter l'opération du trépan, malgré l'état désespéré du blessé.

Le meurtrier a quarante-cinq ans et jouissait de l'estime générale de sa commune; la liste électorale sur laquelle il était porté ayant triomphé, il fut proclamé conseiller municipal au moment même où les gendarmes l'emmenaient en prison.

LA GELÉE DANS LE MIDI

Nîmes, 3 mai.

Une forte gelée blanche vient de causer des dégâts importants dans les vignobles du Gard; les bas-fonds sont plus particulièrement atteints, les récoltes sont compromises.

A Aignes-Mortes, Milhaud, Saint-Gilles, Aimagous, ainsi que sur les bords du Gardon, dans le Vaunage, les vignes ont été aussi très éprouvées.

ÉVASION DE SIX PRISONNIERS

Perpignan, 3 mai.

Six soldats détenus à la prison militaire du Castillet, la forteresse où est enfermé le major Breton, ont pris la fuite la nuit dernière.

Après avoir forcé la porte de leur cellule, ils s'introduisirent dans le cabinet du chef d'atelier où ils trouvèrent une grande quantité de cordes servant à la fabrication des semelles de sandales et avec lesquelles ils fabriquèrent un câble; puis, ayant entassé plusieurs tables, ils descendirent les barreaux de la fenêtre donnant sur la plateforme et de là glissèrent dans les fossés qui ont treize mètres de hauteur.

L'évasion eut lieu sans éveiller l'attention de personne et ne fut connue que dans la matinée.

Des recherches faites pour retrouver les évadés restent encore sans résultat.

Un septième détenu enfermé dans la même cellule, n'a pu s'enfuir parce qu'il était malade.

Toute la gendarmerie est sur pied.

Les Elections dans la Région

RHONE

Cours. — Electeurs inscrits : 1,664. — Votants : 1,219. — Majorité : 611. — Elus : MM. Verne-Buffin, 1,478; Alphonse Poizat, 1,473; Jean-Marie Chalmet, 1,445; Marchand-Brosselet, 859; Victor Verne, 839; Henri-Alphonse Duranton, 817; Guillermet, 803; Jules Bonneton, 791; Désigaud, 784; Marlier-Buisson, 783; Cornelp, 782; Fétin, 774; Brédet-Brecon, 774; Félix Chalmet, 743; Sautet, 735; Odin, 723; Corda, 715; Franchet, 714; Puillet, 707; Vallet, Coppiet, 692; Chabert-Gomier, 691; Murat, 683; Plasse-Duperré, 654.

En conséquence, la liste entière du comité républicain socialiste de Cours est élue.

Denicé. — Inscrits : 380; votants : 276; Morel-Auby, 270; Armand, 261; Benay, 256; Durix, 255; Pollice, 250; Sandrin, 244; Durieu, 242; de Renneville, 187; Bérignon, 185; Blanc, 177; Dufour, 172; Isnard, 168; tous élus et conseillers sortants; Guérrier, 107; Humel, 95; Morel-Burdiet, 85; Dalbépierre, 82.

Il n'y a eu aucun incident.

Pollionnay. — Les élections municipales de Pollionnay ont donné le meilleur résultat; tout sympathique maire M. Dumortier arrive en tête de liste avec 160 voix sur 194 votants et onze conseillers passent au premier tour.

C'est assez dire que les intérêts de la commune sont entre bonnes mains et que la République compte une municipalité de plus.

Saint-Jean-d'Ardières. — Inscrits : 355. — Votants : 206. — Ont obtenu : MM. Dumontet, 187 voix; Gueny, 185; Presle, 182; Aujague, 180; Dubos, 176; Combet, 173; Charrin, 171; Margeran, 169; Chavy, 169; Devat, maire, 168; Balvay, 163; Sornay, 158. Liste républicaine entière élue.

Taponas. — Il y avait trois listes. Les élus sont républicains. M. Perroud, maire depuis longtemps, a été battu.

Saint-Georges-de-Reneins. — Les vingt-cinq conseillers ont été élus au premier tour et à une grande majorité, et tous républicains.

Corcelles. — La liste républicaine, composée de quatre nouveaux conseillers, a été élue à une grande majorité.

Saint-Lager. — Les douze conseillers élus l'ont été à une grande majorité, et sont formellement républicains.

Cercié. — Sur douze conseillers, dix sont élus et sont républicains; il y a deux ballottages.

ISERE

Grenoble. — L'Echo de Lyon a donné hier les noms des 18 candidats qui ont obtenu le nombre de voix nécessaires pour leur élection; nous complétons aujourd'hui cette liste par les 14 noms de ceux qui arrivent à la suite :

Morel, 3,938, conseiller sortant; Charbonnier, 3,927, conseiller sortant; Cavalis, 3,726, conseiller sortant; Montaz, 3,693; Racapé, 3,608; Garnier, 3,575; Paulin, 3,524; Edouard Rey, sénateur, 3,357; Biron, 3,326; Arhot, 3,173; Piraud, 3,123; Faure, 2,998; Collet, 2,996; Robert, 2,948; Viallet, 2,911.

Crémieu. — 12 listes en présence. Sont élus : Chabert, notaire, 284 voix; Vance, négociant, 280; Comte, entrepreneur, 279; de Verna, propriétaire, 267; Montagnon, entrepreneur, 261; Douare, propriétaire, 259; Domeck, docteur, 224; Huvel, 209; Beaugé, adjoint, 197; Bovier-Lapierre, 190; Brossat, pharmacien, 183; et Seigner, maréchal, 182. 4 ballottages. M. Allier, maire, ne s'est pas représenté et n'est pas en ballottage, comme l'ont dit plusieurs journaux.

Hières. — Liste républicaine, 8 élus, 4 ballottages. Cette élection est un véritable triomphe pour M. Nollion, maire, contre qui la réaction avait mené une campagne acharnée.

La Balmé. — Liste républicaine du maire élue tout entière.

Leyrieu. — Ancienne liste réélue tout entière, sauf le maire, qui est complètement battu.

Siccieu. — Liste républicaine élue tout entière au premier tour. Parmi les nouveaux conseillers, M. Chapuis, ancien maire de Mornant.

Optevoz. — Ancienne liste réélue.

Saint-Baudille. — Ancien conseil complètement battu, sauf le maire, réélu. Un ballottage.

Moras. — Liste républicaine élue.

Saint-Hilaire. — Sept élus, parmi lesquels M. Giraud, l'industriel bien connu.

Vénérieu. — Huit réactionnaires élus sur dix conseillers.

Trept. — Rien de fait au premier tour.

Soleymieu. — Maire battu, liste républicaine élue.

Saint-Romain. — Liste du maire, huit élus sur dix.

Villenoireu. — Quatre élus, le maire et l'adjoint battus.

Dizimieu. — Liste républicaine élue. Un ballottage.

Parmillieu. — Liste républicaine battue et remplacée par la liste réactionnaire.

Morestel. — Liste réactionnaire cléricale élue au premier tour avec une grande majorité, liste républicaine complètement battue.

Sermérieu. — Liste radicale du maire élue à une grande majorité.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Arrestation. — La police de Villefranche a mis hier soir en état d'arrestation et fait écrouer un sieur François Lucelle, âgé de 32 ans, natif de Rommey (Saône-et-Loire), inculpé d'un vol de 70 francs et d'une paire de bottes.

Morte de misère. — Hier soir à 6 heures, les agents, sur l'ordre de M. le commissaire de police, s'étaient rendus rue de Belleville, n° 18, pour faire transporter à l'hospice une malheureuse femme dont l'état de misère et de souffrance venait de lui être signalé par M. Durieu, conseiller municipal, mais à leur arrivée elle avait rendu le dernier soupir et on n'a relevé qu'un cadavre.

Poche. — Dans une patrouille de nuit la police a ramassé et conduit au commissariat, trois individus qui paraissent compromis dans une affaire de vol et qui ont été gardés provisoirement à la chambre de sûreté.

Suicide. — Ce matin à onze heures on a trouvé pendu, sous un portail de l'hospice, un sieur Joseph Pénat, âgé de 71 ans, pensionnaire de la fondation Poulet.

On attribue ce suicide à la maladie incurable dont souffrait ce malheureux.

Vaccinations gratuites. — M. Besançon, docteur médecin, vaccinera gratuitement, jeudi 5 mai de 3 heures à 3 heures 1/2, dans une salle de la mairie, tous les enfants qui lui seront présentés.

L'Arbresle. — Communication. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

« Ayant été porté candidat au conseil municipal au premier tour de scrutin contre mon gré, je déclare que je n'accepte aucune candidature au deuxième tour, ma décision est formelle.

« Je remercie sincèrement les nombreux électeurs qui m'ont donné leurs suffrages et je leur reste très reconnaissant.

Signé : MANUS.

Neuville-sur-Saône. — Communication. — Nous recevons la communication suivante :

« Aux électeurs de Neuville : « Avant l'expiration de mon mandat, j'ai eu l'honneur de déclarer à un grand nombre d'entre vous que mes intentions étaient bien arrêtées de ne pas continuer à faire partie du conseil municipal.

« J'ai continué à tenir ce langage depuis le 26 juillet dernier, date à laquelle j'ai adressé ma démission à M. le préfet, et

malgré mes déclarations formelles, mon nom a figuré sur une liste.

« Je remercie sincèrement les 209 électeurs qui m'ont témoigné leur affection en votant pour moi dimanche dernier.

« Ce résultat, d'après la situation que j'expose, m'oblige à dire une fois de plus que je refuse toute candidature au scrutin de ballottage.

« Signé : VIREY. »

Oullins. — Le 1^{er} mai et les électeurs. — La journée du 1^{er} mai a été des plus calmes à Oullins et dans les environs : pas une querelle, pas un gros mot, ce qui fait le plus grand honneur à notre cité ouvrière.

Cependant, tous les esprits étaient quelque peu échauffés par l'allure électorale; deux listes étaient en présence, l'une de réactionnaires et cléricaux, sous le titre de républicains libéraux et indépendants, la seconde de l'union des comités républicains socialistes.

Les républicains de toute nuance s'étaient tous groupés pour combattre les cléricaux qui depuis quelque temps croyaient être les maîtres de la commune. Ils ont fait d'inutiles efforts et leurs cris de victoire ont été par trop prématurés.

Malgré les festins somptueux de M. Gros, conservateur et conseiller sortant, malgré les flots de champagne qu'il a répandus à profusion, leur défaite a été complète, et M. Ripiquet lui-même a dû constater son impopularité.

Les républicains, au contraire, sont arrivés bons premiers et ont été élus au premier tour avec 300 voix de majorité.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Fête musicale. — La Philharmonie que de notre ville organise pour le dimanche 10 juillet prochain, une grande fête musicale suivie d'une tombola et d'un bal au Jardin public.

Nous ne doutons pas de sa réussite, grâce au zèle déployé par MM. les membres de la commission de la société.

Nous serons heureux d'applaudir au succès quand le moment sera venu.

Accident. — Ce matin, vers les 8 heures, le nommé J.-M. Gauthier, âgé de 48 ans, manœuvre chez M. Servé, constructeur de chaudières, s'est fait tomber sur le pied un morceau de fonte qui lui a fait une grave blessure.

Le docteur Schieffelin, appelé en toute hâte lui a prodigué ses soins.

La victime de cet accident a pu regagner son domicile, quartier des Vignes, maison Terrat.

Pavezin. — Trouvé mort. — Avant-hier M^{lle} Limonne a trouvé, au lieu dit « au Gralay », étendu dans un champ le cadavre du sieur J. Brossy, âgé de 58 ans.

Cet individu avait été chargé par M. Combarmond, maire de Pavezin, de porter des bulletins de vote; depuis samedi dernier on ne l'avait pas vu reparaitre à son domicile; ce jour-là, on l'avait aperçu au Petit-Valuy dans un état d'ébriété. Depuis ce moment on avait perdu ses traces.

La gendarmerie de Rive-de-Gier, avertie de la découverte de M^{lle} Limonne, s'est rendue sur les lieux accompagnée d'un médecin qui a déclaré que ce malheureux était mort d'une congestion occasionnée par le froid.

On suppose que Brossy étant en état d'ivresse aura été surpris par les fumées de l'alcool et sera tombé à l'endroit où on l'a trouvé.

Roanne. — Violent incendie au Coiteau. — Cette nuit, vers minuit quarante, un violent incendie s'est déclaré rue Saint-Marc, au Coiteau, dans la maison Lallias et occupée par huit ménages, y compris le propriétaire. Le feu a pris au rez-de-chaussée, dans l'atelier de charbon du sieur Laforest, et en un clin d'œil, toute la maison composée de trois étages a été envahie par les flammes, coupant toute retraite aux habitants, qui n'ont eu le temps que de sauter du lit et en chemise, les uns sautant par les fenêtres, montant sur les toits, d'autres poussant des cris déchirants attendant des sauveurs.

Les secours s'organisent aussitôt; des échelles sont placées, et on parvient à sauver tous ces gens d'une terrible mort, pendant que l'on prévient les pompiers de Roanne, ainsi que la troupe qui se rendent aussitôt sur les lieux, et à l'aide des pompes on préserve les maisons contiguës.

Tous les sinistrés se sont réfugiés chez les voisins où on leur a donné des vêtements. Aucun n'a été blessé sérieusement, quelques-uns ont eu les cheveux brûlés ou de légères contusions.

Parmi les sinistrés, le fils du propriétaire Jean Lallias, âgé de 32 ans, employé à la gare du Coiteau, comme homme d'équipe, n'ayant que son courage et oubliant ses intérêts et lui-même victime, s'est distingué en sauvant la fille Duvernay, âgée de huit ans.

Le fils Lallias avait dans sa chambre 500 francs en argent qui n'ont pu être retirés, de même que tous les habitants n'ont pu absolument rien sauver.

Les pertes s'élèvent à 50,000 francs dont 30,000 pour le propriétaire et 20,000 pour les locataires, les nommés Brandan, Forest, Vial, Sève, tisseurs, Laforest, charbon, dont les pertes sont couvertes par une assurance. Seuls les locataires Roche, sabotier, et la veuve Déverny, qui a quatre enfants ne sont malheureusement pas assurés.

Tribunal correctionnel. — Le nommé Alfred-Jules Moulin, 36 ans, marchand forain, a été condamné ce matin à 15 jours de prison pour ivresse, tapage, outrage à des officiers du 98^e de ligne et rébellion aux agents.

AIN

Bourg. — Obsèques. — Avant-hier, ont eu lieu les funérailles de M. Ramay, professeur de musique au lycée de notre ville, et celle de M. Metger, capitaine-trésorier de la compagnie de gendarmerie de l'Ain.

AVIS. — M. Charnolle, contrôleur des contributions indirectes, à Bellegarde, est élevé à la première classe de non grade.

M. Dumétier, surnuméraire, est nommé commis des douanes à Bellegarde.

Des collections de cartes géographiques sont accordées aux communes de Ceyzérieu, Arnans, Priay, pour les écoles de filles.

Subvention. — Une subvention de 800 fr. est accordée par l'Etat à la commune de Longcombe, pour achat de mobiliers scolaires.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 3 mai 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 755. — Température : + 9°. — Direction du vent : S.-S.-O. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures : + 12°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 7°.

Situation générale. — Le temps est très troublé sur le continent. Le vent est fort du sud en Bretagne et S.-O. en Angleterre. Des neiges et des pluies sont signalées presque partout, et la température se maintient basse, mais une légère hausse va se produire en France.

Dernière heure. — Une dépression a son centre sur le golfe de Gascogne, et la baisse barométrique atteint 7 millimètres à Rochefort, 5 à Périgord, 3 à Brest. Une hausse se manifeste en Irlande : elle est de 3 millimètres à Valentia. Les hauteurs sont de 748, à Rochefort, 760 aux îles Sanguinaires.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Vent des régions sud, temps plus chaud, ciel nuageux, averses.

L'Officiel d'aujourd'hui publie un arrêté du ministère des travaux publics portant qu'à partir du 1^{er} juin 1892, quiconque demandera un emploi de chauffeur ou de mécanicien sur les chemins de fer, ne pourra être admis que s'il est français, ou naturalisé français, que s'il a fait constater par un médecin qu'il distingue les signaux par l'ouïe et par la vue, et qu'il perçoit nettement les couleurs; que s'il a subi un examen technique et des essais pratiques.

De plus, le candidat mécanicien devra avoir fait six mois comme chauffeur. L'Officiel publie également le programme de l'examen technique et des essais pratiques.

Nos lecteurs ont pu voir, hier soir, fonctionnant dans notre salle des dépêches à l'exclusion de tout autre luminaire, une des lampes Brunner, dont l'Echo de Lyon avait la veille entrepris les lecteurs et qui remplace le gaz dans deux grandes brasseries de notre ville.

On sait que ces lampes Brunner sont celles qui ont été adoptées à Marseille par le syndicat de résistance contre la compagnie du gaz. Le pouvoir éclairant de ces lampes est en effet très remarquable; on estime leur puissance pour les gros calibres à celle de cent dix bougies.

C'est en somme dans le verre renflé en forme de ballon un énorme globe d'une clarté éblouissante et dont la fixité est parfaite; et on s'explique facilement le succès de ce nouveau éclairage dans les grands cafés de la Cannebière.

Nos vitrines. — On s'arrête hier devant chez Dufin, place de la République, à la vitrine duquel était exposé le buste de M. de Chavigny, œuvre de notre compatriote, M. Devaux, l'auteur s'exprimant de l'Ére, exposée au Salon de Bellecour.

On sait que M. de Chavigny était le président et le fondateur du cercle international de Vichy et de la société des courses de l'Allier.

L'artiste a bien su rendre l'allure noble et fière de cet homme du monde, dont les traits révèlent l'énergie et l'amabilité, ses qualités distinctives; et il faut féliciter M. Devaux d'avoir donné une telle intensité de vie au marbre qui va être placé, grâce au pieux souvenir des amis de M. de Chavigny, sur son monument funéraire. C'est là une œuvre de maître.

Congrès des Sociétés de crédit populaire. — Nous rappelons que le quatrième congrès des Sociétés françaises de crédit populaire s'ouvrira aujourd'hui mercredi, et tiendra sa première réunion dans la salle d'Ainay, rue Vauvray, 15.

Les personnes qui n'auraient pas encore envoyé leur adhésion ou qui n'auraient pas reçu leur carte de congressiste, pourront se faire inscrire à l'entrée.

M. de Maillard, chef-adjoint du cabinet du ministre de l'Agriculture, a été chargé de le représenter au congrès.

Voici le programme de la première journée :

8 heures 1/2 du matin. — Ouverture du congrès. — M. Langeron : Les banques populaires, instrument d'épargne et de prévoyance.

M. Hostache : Les sociétés coopératives de crédit et l'enregistrement.

1 heure 1/2 du soir. — M. Montégut : Du crédit d'escompte.

M. Rayneri : De la limitation du crédit maximum que les banques populaires ne devraient jamais dépasser pour chaque société. Par qui et d'après quels principes ce maximum devrait-il être fixé.

8 heures 1/2 du soir. — M. Yersin : Les banques populaires en Suisse.

M. R. Raiffesen : Les caisses Raiffeisen, leur principe, leur organisation en Allemagne.

Un concours sera ouvert à Lyon le 7 novembre prochain pour l'attribution de quatre bourses commerciales de séjour à l'étranger.

Les candidats qui désireront prendre part à ce concours devront se faire inscrire à la préfecture du Rhône (1^{re} division — 3^e bureau), du 1^{er} au 31 juillet prochain, terme de rigueur.

Petit courrier universitaire : Par arrêté ministériel du 30 avril, sont titularisés, et, en conséquence, promus à la 5^e classe des instituteurs titulaires, les stagiaires qui, au 1^{er} janvier 1892, ont accompli au moins 5 ans de services, et qui étaient en outre à cette époque, pourvus de certificat d'aptitude pédagogique, et inscrits sur la liste d'admissibilité dressée par le conseil départemental.

Cet arrêté aura son effet du 1^{er} janvier 1892.

Les Gymnastes de Lausanne à Lyon

Toutes nos sociétés patriotiques, gymnastiques, tir, colombophilie, anciens soldats, de sauvetage et natation, ainsi que nos sociétés musicales et artistiques seront certainement représentées par de nombreux membres à la magnifique fête du 15 mai, au Grand-Théâtre.

L'Association des Étudiants des Facultés a décidé d'assister à la réception de nos amis suisses, en souvenir de l'accueil chaleureux fait, en 1891, à la délégation fran-

çaise, lors des fêtes universitaires de Lausanne.

Une nouvelle et précieuse attraction à ajouter au programme que nous donnerons bientôt en extenso.

M. Camille Roy a écrit la poésie d'un hymne à la Suisse dont la musique est due au talent de M. Eugène Araud, chef d'orchestre au théâtre des Célestins.

Mlle Doux interprétera cette œuvre. Elle sera accompagnée par l'Harmonie municipale, directeur M. Moray.

L'AFFAIRE DURY

Nos lecteurs ont assurément gardé le souvenir de ce soldat, promené de conseil de guerre en conseil de guerre, sous l'inculpation de faux en écritures et de haute trahison et continuellement acquitté par ses juges. Ce procès, qui menaçait de devenir éternel, vient d'être jugé définitivement par le conseil de guerre de Besançon. Voici, en quelques mots le résumé de cette affaire qui a passionné à juste titre notre ville.

En mai 1891, le procureur de la République de Valenciennes faisait arrêter un repris de justice du nom de René Roger pour outrages aux mœurs. Dans une perquisition à son domicile, on trouva plusieurs lettres d'un soldat du 30^e régiment d'infanterie nommé Dury. On eut bientôt la conviction que ces lettres étaient des lettres d'un soldat en campagne.

Dury se livrait en effet à une vie de débauche et fréquentait des établissements mal famés où il dépensait environ 30 à 40 francs par jour. Ces dépenses qui ne répondaient point à la fortune du soldat éveillaient immédiatement des soupçons. On eut bientôt la certitude que Dury recevait de l'argent de René Roger. Mais que lui donnait-il en échange? C'est ce que l'instruction n'a pu établir très nettement.

On trouve seulement comme pièce compromettante chez Roger, une convocation de conseil de guerre rédigée par Dury. C'est là le premier chef d'accusation. Dans la suite on découvrit également que Dury avait établi une fausse permission de trente jours en faveur d'un individu non militaire.

Mais le point sans doute le plus obscur, comme encore le plus important à éclaircir, était l'origine de cette fortune colossale que Roger et Dury semblaient à pleines mains.

On n'a pu arriver à en connaître l'origine; malheureusement, les voyages de Roger à Londres et à Bruxelles, sa volumineuse correspondance avec Dury firent supposer qu'il y avait là-dessous, une affaire beaucoup plus grave qu'on ne le croyait. On pensa à une haute trahison; mais les lettres saisies, les objets trouvés, ne permirent pas d'établir la culpabilité des accusés relativement à ce dernier crime.

Ce n'est donc que sous l'inculpation de faux en écritures publiques et en écritures privées, que le soldat Dury comparait le 19 mai dernier devant le conseil de guerre de Lyon. Il fut condamné à cinq ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à 400 francs d'amende.

Mais à la fin du prononcé du jugement, M. Hugnet, son défenseur, déposa sur le bureau du conseil de guerre des conclusions tendant à la nullité du dit jugement. Le défenseur de Dury s'appuyait sur ce que le président, au cours de l'audition des témoins, avait fait prêter serment à un enfant de moins de quinze ans.

Le conseil de guerre fut adopté à Paris. C'est alors que commencèrent les tribulations presque légendaires de cet accusé, traduit tout à tour devant les conseils de guerre de Grenoble, Marseille et Montpellier. Partout il voyait l'impétuosité se déclarer au sujet de son affaire. Les ministres de la guerre et de la justice durent s'en saisir et la renvoyer devant la cour de cassation. Celle-ci, par arrêt du 4 mars dernier, écarta le chef de faux en écritures publiques et privées et renvoya Dury pour être jugé militairement devant le conseil de guerre de Besançon.

Hier, à deux heures, Dury comparait devant son nouveau jury. Après une chaude plaidoirie de Me Hugnet, le conseil l'a condamné à six mois de prison.

Il était temps que le sort de ce malheureux soldat fut définitivement tranché; voilà un an qu'on le traîne de prison en prison quoique libérable depuis septembre dernier.

On ne pourra plus accuser les juges français de condamner avec légèreté et précipitation.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 4 Mai 1892 jour de fêtes. Pleine lune le 11; dernier quartier le 19. Soleil lever, 4 h. 36 coucher, 7 h 18.

Question du gaz. — Les commissions des six arrondissements de Lyon sont convoquées au siège du syndicat de la boucherie, rue Sainte-Catherine, 13, ce soir mercredi 4 mai, à 8 heures 1/2 du soir. Urgence.

Les anarchistes. — Six des vingt-huit ou trente anarchistes arrêtés la semaine dernière ont été remis en liberté hier, l'instruction n'ayant pu relever aucun fait délictueux contre eux.

M. Raoul, juge d'instruction, à qui l'affaire est confiée, continue à interroger les anarchistes encore détenus. Il est à peu près certain qu'aucun d'eux ne sera poursuivi.

L'instruction de l'affaire Jarroux est terminée. Le compagnon comparaitra lundi prochain devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de fabrication d'engins et de détention de matières explosibles.

Assaut d'armes. — MM. les professeurs et prévôts d'escrime qui n'ont pu assister à la réunion de jeudi et qui voudraient prendre part à l'assaut d'armes au profit des pauvres de la ville qui aura lieu jeudi 12 mai 1892, au Casino, rue de la République, peuvent, dès aujourd'hui, s'inscrire au Comité, café Buthon, place de l'Hôpital, 1.

Arrestation. — La police a arrêté hier soir dans un bal de la rue Garibaldi, Charles Guillaumin, 16 ans, sans profession, rue Pierre-Corneille et François Candaud, 47 ans, sculpteur sur bois, rue de l'Arquebuse.

Ces deux précoques garnements avaient rossé deux heures plus tôt M. Henri Dupat, maçon, rue Moncey.

Dans la bagarre, on avait volé à ce dernier sa montre et un foulard.

Au moment de son arrestation Candaud a été trouvé en possession de la montre volée.

Les deux vauriens ont été écroués par les soins du commissaire de police de service à la permanence.

Amusement dangereux. — Hier soir, à sept heures, M. Maurice S., rue Duguesclin, qui laçait des pierres dans les puits de la « Vogue » à la Guillotière, a atteint au bras M. David, marchand forain, rue du Champfleury, 2.

Ce dernier, qui portait une assez grave blessure, a reçu des soins à l'Hôtel-Dieu.

Les cambrioleurs. — Pendant son absence, hier après-midi, on a fracturé la porte du logement de Mme Louise Heuttlitz, lingère, rue Garibaldi, 200.

son retour, la locataire a constaté la disparition d'une somme de vingt francs et d'une montre en or d'une valeur de 400 fr.

Sur les indications de la concierge, M. le commissaire recherche un individu correspondant au signalement du voleur.

L'arrestation est imminente.

Accident. — Un accident est arrivé hier soir dans la montée du Chemin-Neuf, à Saint-Paul.

Par suite d'un faux mouvement, le conducteur d'une voiture bourgeoise est tombé de son siège.

Des passants ont relevé aussitôt le blessé qui a été pansé dans une pharmacie voisine.

L'Hôtel-Dieu. — Un gardien de la paix a amené hier soir, à huit heures, à l'Hôtel-Dieu une femme qui a été trouvée évanouie dans l'allée de la maison portant le numéro 2 de la rue de Gadagne.

Un papier, trouvé dans une poche de la malade, a permis de constater son identité. C'est une femme Marie-Ernestine Carron âgée de 36 ans.

Le Voyage de Suzette. — On nous annonce pour la semaine prochaine, au théâtre des Célestins, la première de Monsieur Chassé, le nouveau grand succès parisien. Les jours du Voyage de Suzette sont donc comptés; bientôt cet ouvrage si divertissant, monté d'une façon si luxueuse par M. Dalbert, aura disparu de l'affiche.

Nous ne saurions trop engager les amateurs de la bonne et franche gaîté lyonnaise à profiter de cette dernière semaine pour venir applaudir le Voyage de Suzette, qui sera joué jusqu'à dimanche inclusivement.

Le Laboratoire de chimie est ouvert tous les jours de 10 heures à 7 heures.

Société philanthropique du VI^e arrondissement. — MM. les sociétaires sont priés de vouloir assister aux funérailles de M. Eugène Augustin Colin, qui auront lieu mercredi 4 courant, à 9 h. 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile du défunt, grande rue de Monplaisir, 58.

Phé du Serpent. — Grands Rabais Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

Bons Algériens, émission du 7 août 1888. Tirage 15 Mai. Gros lot, 400.000 francs. Tous les bons non sortis avec des lots seront remboursés ultérieurement à 200 francs.

Prix du Bon, 47 francs. Agence Fourmer, 14, rue Confort, Lyon, à l'entresol.

Tribune Publique

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le rédacteur en chef de l'Echo de Lyon,

Des controverses s'étant élevées sur mon attitude au scrutin de dimanche dernier, je dois aux électeurs la déclaration suivante pour écarter de moi toute suspicion.

Ainsi que je l'ai annoncé samedi dernier par voie d'affiches, je n'ai accepté et signé d'autre mandat que celui des républicains du V^e arrondissement auquel j'appartiens et auquel je reste comploté.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien donner à cette déclaration la publicité de votre journal et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

E. RIEUBLANC, 23, rue Juvénier.

TRIBUNE DES COMITES

Comité central des républicains radicaux du II^e arrondissement. — Le comité, dans une réunion plénière qui a eu lieu hier au soir, a décidé, à l'unanimité, de se conformer à la discipline républicaine en portant, pour le scrutin de dimanche, les huit candidats qui ont eu le plus grand nombre de voix au premier tour.

Avis. — Réunion plénière du comité ce soir mercredi, à 8 heures 1/2, au café de la Gaule, rue Puits-Gaillot.

Comité de concentration républicaine du II^e arrondissement. — Les adhérents sont instamment priés d'assister à la réunion plénière, qui aura lieu aujourd'hui à 8 heures, au Palais d'Été, contre Gambetta, 277, pourront les déposer aux adresses ci-dessous.

Ordre du jour : scrutin de ballottage du 8 mai. N.B. — Se présenter mutuellement afin d'assister au complet à cette réunion.

Comité central des républicains radicaux du II^e arrondissement. — Tous les membres sont convoqués en réunion plénière pour ce soir mercredi, à 4 heures, au local habituel, café de la Patrie.

Ordre du jour : Le scrutin de ballottage; questions diverses.

Comité progressiste des républicains radicaux socialistes du III^e arrondissement. — Les membres du comité sont convoqués d'urgence à la réunion qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures, à 8 heures précises du soir, comptoir Maconnais, 14, cours Gambetta.

Ordre du jour : Mesures à prendre en vue du scrutin de ballottage.

Comité de concentration républicaine du III^e arrondissement. — A partir d'aujourd'hui, la commission permanente et la commission électorale, se tiendront en permanence de 8 h. 1/2 à 11 heures du soir, au siège du comité, brasserie Corompt, cours Gambetta, 33.

Alliance des comités républicains du V^e arrondissement. — Comité des républicains du V^e arrondissement. — Union républicaine radicale. — Une réunion plénière du comité, aura lieu mercredi, 4 mai, à 8 heures 1/4, brasserie Maurice, 45, quai Jaurès, à Vaise.

Les cartes d'adhérents seront réclamées à l'entrée.

Saint-Genis-Laval. — Les candidats républicains radicaux de la liste de protestation de Saint-Genis-Laval, adressent à tous leurs électeurs une invitation à voter pour les candidats qui ont bien voulu leur donner leurs suffrages aux élections du 1^{er} mai.

Confiant dans l'avenir pour la République, ils attendent le nouveau conseil municipal, conservateur, à l'œuvre.

Pour les candidats : MADINIER, TOUTI, COMBET.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Bal annuel des ouvriers tailleurs d'habits. — La commission du bal a l'honneur de porter à la connaissance de la corporation les noms des personnes qui en font partie et de prévenir MM. les patrons et ouvriers que prochainement les collecteurs se présenteront à leurs domiciles pour leur recueillir les cotisations et leur philanthropie ils espèrent y trouver bon accueil.

Président, M. Pinston, rue de l'Hôtel-de-Ville, 60; vice-présidents, M. Courtois aîné, cours de la Liberté, 67 et M. Pilleron, rue de Séze, 112; trésorier, M. Rey, rue de la République, 1; Bally, rue Bouteille, 15; secrétaire, Fontaine fils, rue Mercière, 33; contrôleurs, Prax, quai de la Pécherie, 4; Vincent, rue Saint-Jean, 20; Trouillet, rue Dubois, 3; Collecteurs, Anglon, rue Lanterne, 9; Girardon, grande-rue de Cuire, 14; Klinge, rue Ferrandière, 38; Vincent, quai de la Pécherie, 4; Vincent, rue de la République, 77; Berlang, rue de Séze, 116; Sonthonax, rue Saint-Blandin, 26; Pasquet, rue Thomassin; Saunier et Romer, rue Saint-Pierre.

Cartonnage. — Dimanche 8 mai, banquet de la corporation au Palais-d'Été. — On peut se procurer des cartes du banquet, café Déruez, quai des Célestins, 2, jeudi, dernier délai.

Syndicat des ouvriers confiseurs et chocolatiers. — Réunion générale extraordinaire demain jeudi, à 8 heures du soir, au siège, rue de la Tunisie, 9.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

UNE CURIEUSE AFFAIRE

Marseille, 3 mai.

Dernièrement un nommé Gras, préposé à la surveillance de l'entrepôt de dynamite, sachant qu'une prime était allouée pour la découverte des voleurs, s'aboucha avec un nommé Donckin, nihiliste russe réfugié à Marseille, et lui suggéra l'idée de fabriquer une bombe explosible, lui disant qu'il savait où trouver de la dynamite.

Donckin accepta. Lorsque l'engin fut en train, Gras alla dénoncer son complice qui fut arrêté, et il toucha la prime promise.

Donckin comprenant qu'il avait été joué, raconta toute l'affaire au commissaire qui a fait écrouer Gras.

Ce dernier est un ex-gardien de la paix révoqué.

ARRESTATIONS D'ANARCHISTES

Liège, 3 mai.

Un anarchiste français, nommé Maillet, dont le gouvernement français avait demandé l'extradition, a été arrêté aujourd'hui.

Plusieurs anarchistes liégeois ont également été mis en état d'arrestation.

Liège, 3 mai.

Deux autres anarchistes nommés Beaujean et Lefèvre ont été arrêtés ce soir.

La gendarmerie fait des patrouilles dans tous les quartiers.

EVÊQUES POURSUIVIS

Paris, 3 mai.

Il est probable que l'affaire de l'archevêque d'Avignon et des évêques poursuivis comme abus, viendra le 5 mai devant l'assemblée générale du Conseil d'État.

UNE RIXE SANGLANTE

Valenciennes, 3 mai.

Une rixe sanglante a eu lieu près de Raismes entre des ouvriers belges et parisiens.

Il y a eu plusieurs blessés.

LES ANARCHISTES ITALIENS

Ravenne, 3 mai.

On a arrêté aujourd'hui un individu accusé d'être l'auteur de l'explosion qui a eu lieu, il y a quelques jours à la préfecture de Faenza.

Valenciennes, 3 mai.

Voici les causes de la rixe survenue entre ouvriers français et belges : L'usine belge du Plouh, à Raismes, avait reçu des ouvriers parisiens. Une jalousie est survenue au sujet de la différence des salaires de nationalité.

Dimanche, deux Parisiens, assaillis par les Belges, attendirent leurs camarades à la sortie des ateliers et revinrent se venger. Aidés par les ouvriers de Raismes, ils assiégèrent le cabaret, brisant tout.

La rixe a été sanglante, les blessés ont été partiellement malmenés quoique se servant de couteaux. Il y en a trois blessés grièvement et de nombreux contusionnés. Il y a huit arrestations. La population est indignée contre les Belges. Des désordres sont probables.

Demandes d'Emplois

Un jeune homme, 19 ans, désire se placer dans un magasin comme emballer, garçon de peine ou autre. S'adresser : H. M., bureau restant, Brotteaux.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société philanthropique Savoienne. — Dimanche 8 mai, de 10 heures à midi, au siège social, place des Terreaux, 7. Cotisations mensuelles.

Bureau de placement gratuit. Avoir de la Société au 31 mars 1892, 88,500 fr. Effectif de la Société à la même date, 855.

41^e Société de secours mutuels. — La commission de la fête du cinquantenaire de la fondation, s'est assurée le concours de la fanfare de Villeurbanne, directeur M. Moray.

Elle invite les personnes désireuses d'offrir des lots pour la tombola à se faire connaître ou à les apporter au siège, 23, quai de l'Hôpital, café de Venise.

On trouve des billets et des lettres d'entrée à la même adresse et chez les syndics.

41^e société de secours mutuels. — Les personnes qui désirent faire des dons pour la tombola de la société qui aura lieu le 29 mai au Palais d'Été, contre Gambetta, 277, pourront les déposer aux adresses ci-dessous.

Chez MM. Lambert, rue Franklin, 47; Chevalier, place Belfort, 3; Lonjaret, rue Masséna, 111; Martin, rue Paul-Bert, 106; Kamann, rue Montessieu, 83; Jacquet, rue Saint-Georges, 7; Martin, montée du Garin, 1; Robert, place Saint-Paul, 11, au siège, quai de l'Hôpital, 23.

On peut aussi trouver des billets aux mêmes adresses.

Anciens militaires de la marine. — Réunion mensuelle au siège social, café Buthon, 1, place de l'Hôpital, aujourd'hui mercredi, 4 mai, à huit heures précises du soir.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société de tir de l'Armée territoriale. — Résultats du concours d'ouverture du 24 avril, sur Fuzil : 1^{er}, M. Godinet; 2^e, M. Peroncel; 3^e, M. Hess; 4^e, M. Duparc; 5^e, M. Montperroux; 6^e, M. Godin; 7^e, M. Julliet; 8^e, M. Cordoux.

Revolver : 1^{er}, M. Dufour; 2^e, M. Brachet; 3^e, M. Montperroux; 4^e, M. Olivier; 5^e, M. Gourmand; 6^e, M. Besson; 7^e, M. Rey; 8^e, M. Besson; 9^e, M. Duparc; 10^e, M. Besson; 11^e, M. Besson; 12^e, M. Besson; 13^e, M. Besson; 14^e, M. Besson; 15^e, M. Besson; 16^e, M. Besson; 17^e, M. Besson; 18^e, M. Besson; 19^e, M. Besson; 20^e, M. Besson; 21^e, M. Besson; 22^e, M. Besson; 23^e, M. Besson; 24^e, M. Besson; 25^e, M. Besson; 26^e, M. Besson; 27^e, M. Besson; 28^e, M. Besson; 29^e, M. Besson; 30^e, M. Besson; 31^e, M. Besson; 32^e, M. Besson; 33^e, M. Besson; 34^e, M. Besson; 35^e, M. Besson; 36^e, M. Besson; 37^e, M. Besson; 38^e, M. Besson; 39^e, M. Besson; 40^e, M. Besson; 41^e, M. Besson; 42^e, M. Besson; 43^e, M. Besson; 44^e, M. Besson; 45^e, M. Besson; 46^e, M. Besson; 47^e, M. Besson; 48^e, M. Besson; 49^e, M. Besson; 50^e, M. Besson; 51^e, M. Besson; 52^e, M. Besson; 53^e, M. Besson; 54^e, M. Besson; 55^e, M. Besson; 56^e, M. Besson; 57^e, M. Besson; 58^e, M. Besson; 59^e, M. Besson; 60^e, M. Besson; 61^e, M. Besson; 62^e, M. Besson; 63^e, M. Besson; 64^e, M. Besson; 65

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
4 Mai (175)

ABANDONNÉE !

PAR

Charles MÉROUVEL

LE PHARE DE ROVILLE

Mais on pouvait le garder longtemps dans cette situation ridicule et au milieu de ses affaires si embarrassées, pendant que Jeanne Barfleur était en danger il avait besoin de sa liberté.

Et déjà le second jour de captivité ! La nuit arriva de nouveau. Sa tête s'emballait. Il se sentait des bourdonnements dans les oreilles, un vertige qui l'étourdissait.

Des milliers d'étincelles s'allumaient dans l'obscurité et lui piquaient les yeux comme des aiguilles.

Il s'indigna contre lui-même de se trouver plus accessible à la souffrance qu'il n'aurait voulu.

Cette nuit agitée lui parut d'une interminable longueur. Il se demandait avec angoisse de quel côté un secours pourrait lui venir et ne trouvait rien.

Le matin arriva et Grégoire Jeannin avec lui. Le gardien du phare lui passa une carafe d'eau et lui demanda simplement :

— Vous n'avez rien à dire ? Le baron fit un effort, et d'une voix très calme, il répondit :

— Rien ! Lorsqu'il fut seul de nouveau, il absorba la moitié de cette eau pour éteindre sa fièvre et trouva un instant de repos.

Mais bientôt ses tortures se renouvelèrent. Etendu sur son matelas, il lui semblait que le phare secoué par une tempête se balançait dans une oscillation lente et régulière, qu'il allait s'écrouler et l'ensevelir sous ses débris.

Et accablé de fatigue et de besoin, les yeux troubles, le cerveau plein d'images confuses, il tomba dans un état voisin de l'anéantissement.

VI

Cage vide

En rentrant chez elle, après son entrevue avec Robert de Beaulieu et le comte, mademoiselle de Roye était sous le coup d'une émotion extraordinaire.

La noblesse du sacrifice de son ancien ami le lui rendait plus cher.

Le désespoir muet de Robert lui prouvait une fois de plus la grandeur de son âme.

A son retour, elle eut une minute d'hésitation. Et entre ces deux êtres, il fallait choisir.

Elle se demanda lequel elle devait sacrifier. Depuis longtemps la réponse était faite dans son âme.

Mais elle s'en voulait presque de pré-

férer cette enfant inconnue, indigne peut-être de tant d'affections et de peines, à l'ami de son enfance, à cet homme d'honneur qui, depuis vingt ans, souffrait à cause d'elle, en gardant au fond de son cœur un amour qui n'était pour lui qu'une source d'amertumes et de chagrins.

Un instant, sa haine pour Jacques de Brandes, cette aversion adoucie par le temps, se révéla aussi violente, aussi exaltée qu'autrefois.

Mais c'était la dernière révolte de cette âme affaiblie et domptée.

Il n'est pas de tendresse comparable à celle des mères.

Celle de Germaine triompha de tout. Ce fut en soupirant qu'elle écrivit à l'auteur de ses misères. Plus d'une larme tomba de ses yeux avant qu'elle ne s'y décidât. Elle demeura longtemps abîmée dans ses souvenirs, le regard perdu dans les lointains des bois qu'elle découvrait par les fenêtres ouvertes, baignées dans la lueur bleue qui tombait des étoiles, écoutant les abois des chiens qui se répondaient de loin en loin ou des orfèvres qui s'appelaient à cette heure nocturne qui est le jour pour elles.

Et enfin elle traça ces lignes qui consacraient sa défaite.

« Jacques, « Ce que vous exigez, c'est le malheur de ma vie.

« Je ne dois pas vous tromper et d'ailleurs vous le savez.

« J'aime M. de Beaulieu.

« Je n'ai jamais cessé de l'aimer. Ses souffrances noblement supportées me le rendent plus cher.

« J'aime aussi ma fille, cette malheureuse enfant innocente des crimes de son père, crimes contre l'honneur et contre moi.

« Entre ces deux amours, mon cœur n'hésite pas.

« Je suis allé trouver M. de Beaulieu.

« Je lui ai tout avoué ! Je l'ai prié de me rendre ma liberté, de ne pas s'opposer à la rupture du lien qui nous unit encore.

« Il m'aime d'un amour constant et dévoué jusqu'au sacrifice, je le sais ; il a consenti et c'est la plus grande preuve de tendresse qu'il puisse me donner.

« Je fais un dernier appel à votre cœur.

« Ne croyez pas que je vous aie condamné avec l'injustice des malheureux cruellement frappés et dont la douleur ébranle le jugement.

« Si j'ai conçu contre vous d'abord une irritation, une haine que mes chagrins expliquent, elles se sont bien vite atténuées.

« Et cependant que de chagrin je vous dois !

« J'entrerais dans la vie avec tout ce qui peut la rendre enviable.

« En vérité, n'ayant fait de mal à personne, j'étais en droit d'espérer qu'on ne m'en ferait pas à moi-même.

« Vous êtes venu et tout a changé.

« Au lieu de cette existence sur laquelle je comptais, j'ai passé par des angoisses dont vous-même vous n'avez peut-être pas l'idée !

« Mon honneur, ma dignité de femme ont été compromis, perdus !

« L'ami d'enfance que je devais épou-

ser m'a supposée fourbe, vile et menteuse.

« Son père, cet homme que vous ne pouvez pas aimer, mais qui est si droit et si digne d'estime, m'a chargée de ses mépris pour une faute que je n'ai pas commise ! Il m'a frappée de sa réprobation en m'accusant des malheurs de son fils.

« Vous causez le désespoir de deux familles qui n'avaient pour vous que des sentiments d'amitié.

« Je ne vous ai parlé encore que de la jeune fille et de la femme.

« Si je vous parle de la mère, je ne sais comment exprimer les douleurs, les chagrins et les terreurs par lesquels vous l'avez fait passer.

« Que de fois l'idée m'est venue de recourir à la mort pour y échapper !

« Si j'ai résisté à cette tentation, Jacques, c'est que j'étais soutenue par la tendresse de ce vieillard si doux, si dévoué pour moi, qui m'a tout sacrifié, ses goûts, ses habitudes, son repos, pour me consacrer ses derniers jours.

« Je gardais aussi une foi mystérieuse en l'avenir et l'espoir qu'enfin vous éprouveriez un remords de ces cruautés et que vous auriez pitié.

« Je me suis trompée.

« Vous êtes aussi inflexible que le premier jour.

« Qu'il soit donc fait selon votre volonté.

« Je n'ai plus de courage et je me rends !

« Je serai votre femme puisque vous l'exigez.

« C'est à-dire que je consens à porter votre nom, à vous donner ma fortune,

à vous rendre, grâce à elle, le rang de notre aïeul commun.

« C'est là, je pense, tout ce que vous comptez obtenir de votre victime.

« Mon sacrifice ne saurait aller au-delà.

« Jacques, vous êtes donc le maître de ma destinée.

« Elle est entre vos mains. Je l'y rends.

« Peut-être un retour de générosité vous inspirera-t-il et vous comprendrez que ce sont deux chaînes de misérables que vous rivez ensemble.

« Mais je veux ma fille !

« Je la désire de toutes les forces de mon âme.

« Je me sacrifie pour elle.

« Donnez-la moi et, s'il le faut, que cet odieux marché reçoive son exécution.

« Si vous me l'aviez rendue sans conditions, malgré toutes les larmes que vous m'avez arrachées, je vous aurais bûni.

« Mon cœur n'est pas fait pour la haine.

« GERMAINE. »

Elle demeura longtemps pensive. La nuit était noire.

Dix heures sonnaient à sa pendule quand elle écrivit l'adresse :

« Monsieur le baron de Brandes, « 20, rue Jacob, « à PARIS. »

(La suite à demain.)

Tribunal de première instance

Séant à Lyon

Extrait des minutes du greffe du Tribunal correctionnel, séant à Lyon, département du Rhône.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal correctionnel de Lyon a rendu en audience publique le jugement suivant :

Entre M. le Procureur de la République, près le Tribunal, plaignant, d'une part ;

Et Véron, Pierre-Louis, né à Sainte-Voy (Haute-Loire), Ysingeaux, le 19 février 1850, de Jacques et de Isabeau Masse, boucher, demeurant à Lyon, rue Duguesclin, n° 232, (C. D.)

Prévenu de mise en vente de viande corrompue et d'infraction à un arrêté préfectoral, d'autre part ;

L'affaire appelée, le greffier a lu le procès-verbal, les témoins ont été entendus conformément à l'article 155 du Code d'instruction criminelle, et le prévenu a été interrogé.

M. Canot, substitut, a résumé l'affaire et a requis contre le prévenu l'application de la loi.

Attendu qu'il résulte de l'information et des débats de l'audience la preuve que le prévenu a à Lyon : 1° en 1892, vendu ou mis en vente une substance alimentaire (de la viande) qu'il savait être corrompue ; 2° dans la même circonstance de temps et de lieu, contrevenu à un arrêté préfectoral du 22 juillet 1875, en faisant abattre un âne dans un abattoir clandestin ;

Attendu que ces faits constituent les délits prévus et punis par les articles 1 de la loi du 27 mars 1851, l'article 43 du Code pénal et les articles 1 et 10 de l'arrêté préfectoral du 22 juillet 1875.

Vu l'article 463 du Code pénal. Vu les dits articles qui ont été lus à l'audience par M. le président.

Le tribunal, déclare, par jugement en premier ressort et contradictoire, Véron coupable du délit ci-dessus spécifié, le condamne à six jours d'emprisonnement, 50 francs d'amende et 5 francs d'amende pour la contravention, aux dépens liquidés à 6 francs 70 centimes, outre les coûts et accessoires du présent jugement.

Ordonne que le présent jugement sera inséré par extrait dans trois journaux de Lyon au choix du ministère public. Fixe au minimum de la loi la durée de la contrainte par corps.

Fait et jugé à Lyon, en audience publique, le 4 avril 1892 ; par MM. Avril, président, Barras et Durand juges. En présence de M. Canot, substitut de M. le procureur de la République, et de M. Baret, greffier.

En conséquence, Le Président de la République française, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution,

Aux procureurs généraux près les cours d'appel, et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, A tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par M. le président, les juges et le greffier.

Enregistré à Lyon, le 15 avril 1892, folio 13, case 11, n° 1, en débet au droit de 1 franc 88 centimes.

Le receveur, Signé : GALLARD.

Vu au parquet : Le procureur de la République, Signé : AUZIERE.

Pour extrait : Le greffier, Signé : BARET.

D^r DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.

Traitement spécial des Ulcères. Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

BANQUE POPULAIRE LYONNAISE

Commerciale, Industrielle et Agricole

Société Anonyme Coopérative à Capital variable (EN FORMATION)

Statuts déposés en l'étude de M^e VERRIER, notaire à Lyon, rue de la République, 28.

Siège Social : Lyon, 79, rue de la République, 79, Lyon

BUT & OBJET DE LA SOCIÉTÉ

La Société a pour objet : Les opérations d'escompte, d'ouvertures de crédit, de dépôts et d'avances, en favorisant de préférence les commerçants et les petits industriels, commerçants et agriculteurs de la Région Lyonnaise et du Sud-Est. Elle s'interdit d'une manière absolue toute opération aléatoire de Bourse.

La Banque Populaire Lyonnaise (en formation) fait un dernier appel aux commerçants, industriels et agriculteurs de la région et prévient les intéressés que la souscription devant être close irrévocablement le 9 mai courant au soir, ils pourront se présenter le 10 mai et jours suivants, de 9 à 4 heures, au siège social, 79, rue de la République (à l'entresol), pour effectuer le premier versement du dixième de leur souscription.

Les actions étant de 100 francs, les souscripteurs auront donc à verser 10 francs par action.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON

Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Franca par 5 Kilos. — Maison de détail : 40, rue d'Alger, LYON

Avis aux Commerçants

NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL des Douanes Françaises

Appliqué à partir du 1^{er} février 1892 en vertu de la loi du 11 janvier 1892

Cette brochure de 140 pages contient les tarifs d'entrée et sortie des matières et produits fabriqués de toutes sortes.

PRIX DE LA BROCHURE : 2 FRANCS

Envoi franco contre mandat-poste de 2 fr. 25

Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon (à l'entresol)

ACQUISITION DE FONDS

M. Deschamps a vendu son fonds de café, rue de St-Cyr, 120, à M. Delachaux, cafetier, à St-Cyr-au-Mont-d'Or.

Faire les réclamations audit M. Delachaux, à St-Cyr, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

Tricotouse Américaine 134, cours Lafayette, Lyon

Bas noirs d'aniline indégorgeable à 0,05 c. le pouce. Tous bas étant faits avec des cotons moulins teints en flottes bien lavées, ne gardent aucun acide de teinture ; nous pouvons garantir leur durée. Nous les réantons à 0,70 c.

ON OFFRE 368,000 Fr.

en plusieurs placements hypothécaires ou autres. — Ecrire à G. B., clerc de notaire, poste restante, Lyon-Bellecour.

CAISSE MUTUELLE des FAMILLES

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITALUX

Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

Tarif A, § 1, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un

12 TIRAGES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 1.000 fr.

2 fr. — — — — — 2.000 fr.

5 fr. — — — — — 5.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

Machines à Tricoter

Dernier système breveté G. D. G.

Médaille d'Or, Paris 1889

Dépôt : GUY, 159, avenue de Saxe, Lyon.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Affichage et Distribution

ADRESSES DES ÉLECTEURS

SUR ENVELOPPES ET SUR BANDES

Distributeurs spéciaux pour Bulletins de Vote

AGENCE VOR FOURNIER

(AGENCE LYONNAISE DE PUBLICITÉ)

LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

BOURSE DE LYON

Du 3 Mai 1892

FONDS D'ÉTAT

3 1/2 Français... 97 02

Amortissable... 97 10

4 1/2 1883... 105 15

Italie 5 0/0... 90 12

Espagne 4 0/0... 59 95

Hongrie 4 0/0... 47 50

Russe 5 0/0... 92 00

Autriche 4 0/0... 49 40

Russe 5 0/0... 92 00

Autriche 4 0/0... 49 40

D. C. Ottom. S. D. 49 40

Portugais 3 0/0... 27 25

1 1/2 0/0 1889... 204

Crédit foncier... 14 50

Crédit mobilier... 326 95

BOURSE DE PARIS

Du 3 Mai 1892

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE

COURS DE CLOTURE

3 0/0... 97 15

3 0/0 nouveau... 97 15

3 0/0 amort. ex. 98 10

4 1/2 1883... 105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

APRÈS BOURSE

Du 3 Mai

3 0/0 Français... 97 15

3 0/0 nouveau... 97 15

3 0/0 amort. ex. 98 10

4 1/2 1883... 105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

105 15

BALLOTS PESÉS

Du 3 Mai

Organs... 224

Trames... 3550

Grèges... 21 38

Diverses... 3774

3774

3774

3774

3774

3774

3774

3774

3774

3774

3774

3774

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 2 Mai 1892

Pores. — Amenés, 1367 ; vendus, 1318.

Renouil, 49. — Prix payé : de 80 à 90 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Boeufs. — Amenés, 731 ; vendus, 632 ; renouil, 99. — Prix payés : de 120 à 164 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

Veaux. — Amenés, 381 ; vendus, 381. — renouil, 00. — Prix payés : de 100 à 112 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

Marché peu animé, marchandise d'assez bonne qualité, prix sans